

Arrêté n°2025-002-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de master Sciences, Technologie, Santé mention Informatique

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de master mention Informatique est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

Parcours Informatique

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M1	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC
	Luc COURTRAI	Giuseppe BERIO	Frédéric GUIDEC	Frédéric GUIDEC
	Nicolas COURTY	Frédéric GUIDEC	Nicolas COURTY	Nicolas COURTY
	Yves MAHEO	Gildas MENIER		
	Gildas MENIER	Vincent SEGONNE		
	Vincent SEGONNE	Nicolas COURTY		
	Quentin WENDLING	Quentin WENDLING		

Parcours Applications Interactives et Données Numériques

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M2	Président Nicolas COURTY, statut EC	Président Nicolas COURTY, statut EC	Président Nicolas COURTY, statut EC	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC
	Quentin WENDLING	Quentin WENDLING	Quentin WENDLING	Frédéric GUIDEC
	Sylvie GIBET	Sylvie GIBET	Sylvie GIBET	Nicolas COURTY
	Sébastien LEFEVRE	Sébastien LEFEVRE	Sébastien LEFEVRE	Frédéric RAIMBAULT
	Vincent SEGONNE	Vincent SEGONNE	Vincent SEGONNE	

Parcours Systèmes et Applications pour l'Informatique Mobile

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M2	Président Frédéric GUIDEC, statut EC	Président Frédéric GUIDEC, statut EC	Président Frédéric GUIDEC, statut EC	Président Frédéric RAIMBAULT, statut EC
	Yves MAHEO	Yves MAHEO	Yves MAHEO	Frédéric GUIDEC
	Gildas MENIER	Gildas MENIER	Gildas MENIER	Nicolas COURTY
	Nicolas LE SOMMER	Nicolas LE SOMMER	Nicolas LE SOMMER	Frédéric RAIMBAULT

Parcours Science Informatique (SIF)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M2	Président Chouki TIBERMACHINE, statut EC	Président Chouki TIBERMACHINE, statut EC	Président Chouki TIBERMACHINE, statut EC	Président Chouki TIBERMACHINE, statut EC
	Salah SADOU	Salah SADOU	Salah SADOU	Salah SADOU
	Régis FLEURQUIN	Régis FLEURQUIN	Régis FLEURQUIN	Régis FLEURQUIN
	Elena LEROUX	Elena LEROUX	Elena LEROUX	Elena LEROUX
	Pierre-F. MARTEAU	Pierre-F. MARTEAU	Pierre-F. MARTEAU	

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 06/10/2025
Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

